POUR Info

L'ENSEIGNEMENT
L'EDUCATION
LA RECHERCHE
LA CULTURE
LA FORMATION
L'INSERTION

Année 19 n° 503- Du 3 au 7 décembre 2012 — N° ISSN: 1247-2859 - Hebdomadaire

Editorial :

La FSU a été reçue hier par le Premier Ministre accompagné du Ministre du redressement productif et du Ministre délégué à la Formation professionnelle et à l'apprentissage.

Dans la période de crise économique et sociale que nous connaissons, face aux doutes concernant l'avenir, la FSU a demandé au Premier Ministre une plus forte lisibilité sur les objectifs poursuivis dans les différentes réformes en cours et une rupture plus nette avec l'héritage du précédent gouvernement.

La FSU a exprimé ses critiques quant à la logique du Pacte National pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Elle a dit ses doutes quant à l'utilisation effective des 20 milliards accordés aux entreprises. Elle a demandé au gouvernement que l'octroi du crédit d'impôt soit soumis à conditions et un contrôle effectif de ces aides.

Elle a exprimé son désaccord face à la reconduction d'une politique de réduction des dépenses publiques(10 milliards en 2013). Elle a demandé au Premier Ministre de considérer la Fonction Publique et les services publics comme des leviers essentiels pour sortir de la crise et comme des atouts pour penser les mutations à venir. Ce qui nécessite de conforter ses missions et de lui donner les capacités d'agir.

C'est pourquoi le débat sur la décentralisation qui s'ouvre doit poser et répondre à la question du contenu des politiques publiques, du rôle de l'Etat aujourd'hui sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins et réduire les inégalités.

Education, formation, recherche, orientation… ces missions doivent être de la responsabilité de l'Etat et pilotées par lui. Ce qui ne s'oppose pas à la mise en place des structures réunissant les différents acteurs afin de coordonner mieux les politiques publiques.

Face à la crise de l'emploi, aux défis à relever comme celui de la transition écologique, aux besoins des citoyens, la FSU a rappelé que les investissements dans la Fonction publique et les services publics étaient bien des investissements d'avenir.

C'est en ce sens, que la FSU lance sa campagne « La Fonction publique, une charge? non, une chance ! »

Enfin la FSU a insisté sur la nécessité de poursuivre les concertations avec l'ensemble des acteurs sur les différents sujets évoqués.

Communiqué de presse FSU du 30 novembre 2012

Un pas vers la Paix au Proche-Orient.

La Palestine, à l'ONU, ce 29 novembre 2012, un pas vers la Justice par le Droit international, un pas vers la Paix au Proche-Orient.

La FSU se félicite du vote au sein des Nations-Unis qui a conduit à l'admission de la Palestine comme État non-membre. C'est un pas important dans la voie de la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Ce statut, en retrait par rapport à celui d'État membre, demandé par Mahmoud Abbas en 2011 et repoussé sous les pressions états-uniennes, permet néanmoins, outre l'accès à tous les organismes de l'ONU, de mettre le Droit International au centre des négociations.

Alors que la situation sur le terrain a empiré pour les Palestiniens et que le processus de paix est dans l'impasse, l'ONU pourrait débloquer la situation.

La France a voté pour cette admission, ce dont nous nous réjouissons. Dans la logique de son vote à l'ONU, la France doit à présent reconnaître l'État de Palestine et exercer de réelles pressions sur Israël qui poursuit une politique de violation du droit international. Elle doit prendre des mesures pour qu'il soit mis un terme à l'impunité de cet État.

Communiqué de presse FSU du 3 décembre 2012

Sommaire : **P.1 :** Editorial - Proche-Orient **P. 2 :** Protection sociale - Financement de l'action sociale - Action du 23 octobre P.**3 :** Conseil commun de la FP **P. 4 :** CTM du 23 octobre P.4 et 5 : Note FSU financement de la protection sociale P.5,6 et 7 : Egalité professionnelle homme - femme P. 7: Egalité homme-femme dans la FP P.8 : Parcours professionnel, mobilité, fusion des corps
P.9 : Réunion du CA femmes - Europe, la mobilisation en marche

Haut conseil du financement de la protection sociale

Les travaux à venir ne pourront faire l'impasse su la question des besoins et des droits.
Le haut conseil a remis le 31 octobre au premier ministre une note sur « l'état des lieux du financement de la protection sociale en France ». La FSU salue cette synthèse rigoureuse des données issues de différentes sources.
A partir des données publiées par les administrations de l'Etat et par l'INSEE, la note dresse un panorama des financements de la protection sociale dans une acception large du terme, rapprochant ressources et dépenses afin d'esquisser les perspectives financières. Elle met en évidence la diversification des sources de financement qui s'est opérée au cours des 20 dernières années, ainsi que la progressivité des cotisations patronales. Elle montre que les exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires profitent davantage aux activités de service qu'aux activités industrielles. Elle pointe des besoins de financement accrus par la crise économique et financière. Enfin, la note souligne la difficulté à différencier parmi les prestations de la protection sociale celles qui relèveraient de « l'assurance » de celles attribuées au titre de la « solidarité ». Au-delà de la saisine gouvernementale annoncée pour les prochains jours en vue d'expertiser différentes pistes de réforme, la note en recense plusieurs à approfondir pour la suite des travaux du haut conseil.

La FSU regrette toutefois que le temps imparti n'ait pas permis de traiter davantage des besoins sociaux, particulièrement lorsqu'il s'est agi de travailler les perspectives financières. Si l'analyse permet de rapprocher l'évolution constatée des financements mobilisés de celles de la population couverte et des prestations, la réflexion pour l'avenir ne peut s'exonérer de poser la question de l'étendue des garanties apportées aux assurés sociaux comme à l'ensemble de la population. C'est en ce sens que la FSU interviendra au cours des prochains travaux du haut conseil.

Communiqué de presse FSU du 8 novembre 2012

Un projet de Loi de finances pour l'action sociale interministérielle

Sans aucune ambition pour 2013, loin des attentes sociales et loin du changement affirmé.
Alors que le nombre de bénéficiaires du chèque vacances progresse de 7 % en 2012 et qu'une campagne médiatique a été programmée pour relancer cette prestation ;
Alors que les besoins de garde d'enfants sont nombreux et que 500 places en crèches n'ont pu être totalement financées en 2012 ;
Alors que l'aide au maintien à domicile prévue pour 5 000 agents retraités de l'Etat ne prévoit aucun crédit pour 2013 et que 30 000 retraités bénéficiaient en 2008 de l'ancienne prestation Aide au Maintien à domicile;
Alors que pour les logements sociaux, l'accès aux 5 % préfectoraux est saturé dans certaines zones comme l'Ile de France où seulement 13% des demandes obtiennent une réponse favorable ;
Alors que la politique de restauration collective manque de volontarisme et que 6 restaurants inter administratifs ont été fermé récemment ;
Alors que les agents subissent depuis près de trois ans le gel du point d'indice, et vont subir le prélèvement supplémentaire sur les cotisations retraite et la hausse généralisée des prix ;
La prévision de crédits pour 2013 ne fait pas le compte :
Près de 15 millions d'euros en moins en comparaison au budget 2012

Si dans le contexte actuel, il ne fallait pas s'attendre à un abondement important des crédits sociaux, il est inacceptable que ce PLF 2013 soit en retrait comparé aux exercices précédents.

Les organisations syndicales, représentants les personnels de la fonction publique de l'Etat revendiquent des crédits sociaux interministériels et leur non taxation, à hauteur des besoins exprimés des agents et une harmonisation » par le haut » des prestations sociales pour plus d'égalité.

Parce que les besoins des agents de la FPE sont nombreux en matière d'action sociale, l'ensemble des OS, de façon unanime, condamne la volonté du gouvernement de rompre avec une « sanctuarisation du budget d'action sociale » et se prononce défavorablement sur ce budget 2013, car le changement c'est maintenant.

Communiqué de presse des organisations syndicales siégeant au Comité Interministériel d'Action Sociale : Cfdt- Cftc – CGC - CGT - FO – FSU – Solidaires - UNSA, du 24 octobre 2012

Action du 23 octobre aux ministères de l'Ecologie et du Logement :

une mobilisation qui va compter !

A l'appel de la CGT et de la FSU les personnels de tous les services (ministères, établissements publics et collectivités territoriales) ont répondu présents dans tout le pays.
Nous étions plus de 3000 à Paris ! Nous avons su créer un rapport de forces qui pèse et vapeser dans les arbitrages et négociations à venir.
Une délégation a été reçue par la ministre Delphine Batho et le Cabinet du ministre chargé des transports. La CGT et la FSU ont exprimé le besoin d'une rupture avec les politiques du précédent gouvernement et donc d'apporter des réponses en conséquence.
La ministre affirme être attentive et comprend les attentes des personnels qui s'expriment par la forte mobilisation d'aujourd'hui après une première action nationale le 27 septembre des catégories C administrative et technique.
Six chantiers prioritaires sont annoncés à l'agenda social avec des décisions de novembre 2012 à juin 2013 : dialogue social et méthodes de concertation ; OPA (Ouvrier des Parcs et Ateliers) ; catégorie C (filières administrative, technique, exploitation et contrôle) ; rôle et place des ingénieurs ; conditions de travail ; égalité professionnelle. Les rapports missions/moyens dans les services comme dans les établissements publics feront l'objet de discussions particulières. Sur le PLF 2013, la ministre assure comprendre notre désaccord, mais assume les arbitrages rendus qui participent de l'effort de rigueur !
Cet agenda social n'est pas exclusif d'autres chantiers en cours : évolution des services (VNF, CEREMA, sécurité routière) ; modernisation statutaire (Attachés ; Chercheurs ; catégories B ;IPCSR ;….) ; loi de déprécarisation ; personnels de l'Environnement (ATE et TE ; contractuels des EP); logements de fonction, etc.….
Par ailleurs, la ministre annonce ou précise les points suivants en réponse à nos demandes :
- Fin de l'expérimentation DDI-Préfectures et pause dans les réorganisations ;
- OPA : demande de recrutement dès 2013 ; décrets d'application de la loi de transfert des parcs à la territoriale (retraite et intégration), rénovation du statut des OPA (décret de 65) ; et diverses mesures urgentes dont les rémunérations et régime indemnitaire ;
- Sur la demande d'un moratoire pour 2013 concernant les risques de suppression totale de l'ATESAT (aide technique aux communes) et de diminution de 699 emplois sur l'ADS (droit des sols et examen des permis de construire), la ministre ne s'engage pas car cela relève du ministère de Cécile Duflot (qui nous avait assuré de sa présence à cette audience …) ;
- Le décret étendant le dispositif amiante à tous les personnels va être publié sous peu ;
- La DGITM (direction des routes) organisera un cycle de réunions sur les DIR (cadrage national sur les conditions et organisations de travail) ;
- Un rapport sera fait sur le bilan et le coût de l'externalisation de certaines missions ;
- Sur la PFR, la ministre affirme sa non application pour les catégories C et renvoie à la fonction publique notre demande de suppression pour les catégories A et B ;
- Sur le CEREMA, est signalée l'urgence de ce projet, confirmé le protocole de juin 2012 sauf sur le statut juridique de la future entité et annoncée une réunion le 8 novembre entre le Cabinet, le préfigurateur et les syndicats ;
- Sur les personnels des EP de l'environnement, les améliorations statutaires pour les ATE et TE doivent être de nouveau concertées dès la fin de l'année, ainsi que la reprise du dossier extension/amélioration statutaire des contractuels CDI ; elle inscrit cette démarche dans le cadre d'une réflexion sur le « génie écologique » illustrant, pour elle, le chantier de la transition écologique.
- Sur le maritime un cycle de réunions est lancé dès la fin de semaine avec la participation du Cabinet ;
- Sur la suppression du jour de carence, la ministre comprend la demande mais renvoieà la fonction publique ;
La mobilisation d'aujourd'hui prouve une fois de plus que l'action des personnels est nécessaire pour maintenir la pression sur les dirigeants. Certes, le compte n'y est pas, mais nous avons obtenu des ouvertures et des engagements qui doivent être concrétisés ou intégrer dans l'agenda social.

Communiqué de presse commun CGT-FSU du 23 octobre 2012

Compte-rendu du conseil commun de la Fonction publique du 25 octobre

Intervention de Marylise Lebranchu

Informée des premiers échanges (la ministre retenue au Parlement est arrivée au cours des échanges sur le décret GIP), elle confirme qu'il y aura une mission du CESE sur les GIP. Elle centre ensuite son propos sur le CCFP et le dialogue social, dit son attachement au respect de la représentativité (elle a invité les préfets à renoncer à certaines réunions informelles), s'engage à faire évoluer certaines règles du décret et souhaite donner des moyens nouveaux pour faire vivre le dialogue.

Intervention de la FSU

Elle se félicite de la création du conseil commun, mais a contesté la fin de la composition paritaire des CT et des conseils. Elle souhaite que les débats et les échanges soient menés au fond. Elle regrette que le projet de statut des GIP n'ait pas été soumis à la formation préparatoire. Pour les personnels, elle demande des mesures d'urgence (salaires, emplois, jour de carence).

Règlement intérieur du CCFP.

Le texte est conditionné par le décret. Il sera donc réexaminé en même temps que la modification du décret, et devrait pouvoir être débattu lors de la prochaine réunion du CCFP en février 2013.

Décret créant un statut de droit public pour les personnels des groupements d'intérêt public.

La loi de simplification du droit du 17 mai 2011, dite loi Warsmann, comporte un chapitre relatif aux groupements d'intérêt public (GIP). Désormais un GIP peut exister de manière pérenne. Les GIP existant devront se conformer à des règles communes à l'ensemble des GIP (constitution, organisation, fonctionnement, dissolution). Les personnels des GIP relèveront d'un statut de droit public ou du droit privé selon l'option prise par l'assemblée constitutive.
La même loi a supprimé l'article du code de l'éducation qui créait les GRETA, ceux-ci devant se transformer en GIP avant le 31 mai 2013.

La CGT dépose un vœu défendant la révision de la loi Warsmann. Les GIP sont des structures organisées pour contourner le droit public tant dans le domaine de la comptabilité publique que dans celui du droit des personnels.
La FSU a souligné l'incompréhension créée par la présentation du projet de décret d'application de la loi Warsmann, alors que les personnels des GRETA, avec l'intersyndicale complète ont obtenu du MEN le réexamen du projet de transformation des GRETA en GIP. Elle dit son inquiétude alors qu'après avoir réuni en septembre plusieurs groupes de concertation, le ministre tarde à donner les conclusions qu'il retient. Plus généralement, elle partage le point de vue présenté par la CGT.
L'UNSA dit ses réserves sur le projet, considérant que la réflexion n'est pas aboutie, la CFDT partage les inquiétudes sur une structure atypique qui mêle prérogatives de puissance publique et droit privé.

La directrice adjointe du cabinet de la ministre fait valoir que la loi appelle un décret et considère que le projet améliore la situation des personnels. Elle considère que pour autant le système des GIP n'est pas nécessairement à développer et la circulaire n'y incitera pas. Elle annonce une réflexion sur les GIP, qui prendra du temps ; une attention particulière sera portée aux GRETA.

Vote sur le vœu CGT
Pour 24 (CGT 9 ; FSU 2 ; CGC 1. Solidaires 2 ; UNSA 3 ; FO 5 ; FA-FPT 1 ; CFTC 1)
Abstention : CFDT 6 ; SMPS 1).

Le projet de décret reprend les règles générales prévues pour les contractuels de droit public, mais comptabilise l'ancienneté des personnels (sauf au moment de la constitution du GIP) dans le seul cadre du GIP.
Il organise un droit syndical autonome (représentativité, négociations et crédits d'heures acquis au sein du GIP ou d'un regroupement de GIP ayant le même objet).

Examen des amendements

Un amendement gouvernemental vise à permettre qu'un fonctionnaire soit détaché sur un emploi de contractuel (ouvrant la porte à la mise en place de dispositions hors statut (rémunérations par exemple)).
Opposition de tous les syndicats sauf SMPS.
Amendements FSU n°1 et 2 : totalisation des services au sein du GIP et de ceux accomplis pour un membre du GIP.
Pour : tous les syndicats sauf SMPS, opposition des employeurs et avis défavorable du gouvernement.
Amendement FSU n°3 : représentation obligatoire des personnels au CA.
Toutes les OS disent partager ce souci mais le vote est éclaté.
Pour 13 (FSU, CGT, FA-FPT, SMPS) Contre 11 (CFDT, FO)
Abstention 6 (UNSA, Solidaires, CFTC). Avis défavorable du gouvernement
Amendement FSU n°4 : fixer un nombre minimal de sièges au CT (3)
Pour 24 (CGT 9 ; FSU 2 ; CGC 1. Solidaires 2 ; UNSA 3 ; CFDT 6 ; FA-FPT 1)
Abstention : 7 (FO, CFTC, SMPS). Avis défavorable du gouvernement
Amendement FSU n°5 : précision sur la règle de répartition des sièges au CT.
Pour : unanimité. Avis favorable du gouvernement.
Amendement FSU n°6 : il vise à éviter le tirage au sort en cas de sièges non pourvus.
Pour tous les OS sauf UNSA et CGC en abstention. Avis défavorable du gouvernement.
Amendement FSU n°7 : report des voix obtenues au CT pour le décompte CSFPE.
Pour 25 (CGT ; FSU ; CGC ; Solidaires ; UNSA ; CFDT ; FA-FPT ; FTC) Contre 6 (FO, SMPS)
Avis défavorable du gouvernement qui précise : le décret créera un droit public « *hors statut général* ».
Amendement FSU n°8 : consultation de la CCP en cas de non renouvellement d'un CDD.
Pour (FSU, CGT, UNSA, FO, Solidaires, FA-FPT) Abstention CFDT.
Avis défavorable du gouvernement.
Amendements FSU n°9 et 10 : conférer la représentativité et le droit d'organiser une HMI aux OS représentées au CCFP, en complément de celles qui disposent d'un siège au CT du GIP, ou du groupement de GIP.
Pour 6 (FSU, CGC, CFTC, Solidaires, SMPS) A 3 (UNSA) Contre 20 (CGT, FO, CFDT). Avis défavorable du gouvernement.
Amendement FSU n°11 : HMI supplémentaire en période électorale.
Pour : unanimité. Avis favorable du gouvernement.
Amendement FSU n°12 : clarification (droit syndical dès le premier scrutin). Pour : unanimité. Avis favorable du gouvernement.
Amendement FSU n°13 : fixer un nombre minimal de membres (3) pour le CHSCT.
Pour 24 (CGT 9 ; FSU 2 ; CGC 1. Solidaires 2 ; UNSA 3 ; CFDT 6 ; FA-FPT 1)
Abstention : 1 (CFTC, SMPS). Contre 5 (FO). Avis défavorable du gouvernement

Bilan : prise en compte par l'administration des seuls amendements permettant une clarification du texte. Le débat confirme la logique d'autonomie des GIP. La CGC en s'abstenant sauve le projet de décret qui a frôlé le vote défavorable unanime (collège des OS).

Vote sur le projet de décret

Pour : collège des employeurs hospitaliers
Abstention : CGC ; collège des employeurs territoriaux
Contre : toutes les autres OS (absence de SMPS).

Projet de loi « mariage pour tous »

Seuls les articles modifiant le statut général des fonctionnaires sont soumis à l'avis du CCFP. Ils ont pour effet d'ouvrir le congé d'adoption et le congé parental aux deux parents et non plus « au père et à la mère »
Amendement FSU visant à assurer au deuxième parent d'un couple de deux personnes du même sexe le droit à l'actuel « congé de paternité » en cas de naissance ou d'adoption.
Pour : tous les syndicats Contre les employeurs territoriaux
Avis défavorable du gouvernement qui indique qu'une concertation est engagée par le ministère du travail sur les droits parentaux.

Vote sur le projet de loi

Pour : tous les syndicats Contre les employeurs territoriaux

L'examen du **projet de rapport annuel** est reporté en raison de l'heure tardive.

Anne Féray

Déclaration FSU CTM du 23 octobre 12

Après la séquence de concertation, le président de la République a confirmé la priorité à l'Education pour qu'elle assure la réussite de tous.
Pour la FSU, l'étape qui vient de démarrer doit préciser de nouvelles orientations pour l'école, en rupture avec la loi de 2005. Elle doit se concrétiser par un engagement sur la programmation de la création des 60 000 emplois au cours du quinquennat, ce qui signifie un engagement pluri-annuel de recrutement et de pré recrutement des professeurs de demain qu'il faudra former et revaloriser.

La FSU veillera à ce que soient améliorées les conditions de vie et de travail des personnels enseignants et d'éducation. Alors qu'une révision des rythmes éducatifs va modifier les rythmes des enfants comme des enseignants, alors que les postes mis au concours ne sont pas tous pourvus dans le second degré, elle porte l'exigence d'un allégement de service et d'une revalorisation salariale.
A ce titre, les personnels doivent exercer leur métier dans la sérénité. C'est une de conditions pour une meilleure réussite des élèves.

Le changement de ton qui a eu lieu au plus haut niveau de l'Etat à l'endroit de l'Ecole doit se faire aussi dans les académies et les départements. Il faut mettre fin à certaines formes de caporalisation qui ont encore cours ici ou là. Tout comme il est important de réinstaurer un dialogue social serein et constructif notamment dans les instances CAP, CT.

La FSU regrette que la concertation qui vient de s'achever n'ait pas mieux associé les personnels.

La loi devra réaffirmer le rôle primordial du service public d'éducation pour la formation initiale et continue : développement des formations professionnelles sous statut scolaire, maintien des missions de la formation continue des adultes parmi celles du MEN.

La FSU s'oppose au projet de transfert des CIO et de leurs missions ainsi que le placement des COPsy sous l'autorité fonctionnelle et des régions. La formation professionnelle initiale sous statut scolaire, la carte des formations, le traitement du décrochage des jeunes et le service public d'orientation scolaire doivent demeurer de la compétence de l'éducation nationale et de l'agriculture qui, s'agissant de la carte des formations professionnelles, doit être l'ultime décideur des ouvertures et des fermetures de sections implantées dans les lycées. En matière d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation, la FSU reste opposée à tout nouveau transfert de compétences entre l'Etat et les régions.

Elle appellera à des actions unitaires au retour des vacances pour s'opposer à cette remise en cause de la conception de l'orientation et du métier de copsy et de DCIO.

Le rôle des personnels sociaux, infirmiers et de l'administration est trop absent du projet de « refondation ». L'accompagnement social individuel ou collectif auprès des élèves et des parents est indispensable pour inclure les plus en difficulté et favoriser la réussite de tous les élèves. La FSU réaffirme son attachement à des missions pour les infirmières, ancrées dans les établissements du second degré au sein des équipes éducatives et pédagogiques. La parole infirmière ayant été écartée de la concertation, le SNICS-FSU appelle à une mobilisation de la profession le 22 novembre à Paris. De même, la bonne organisation du système éducatif et son fonctionnement nécessitent également que les missions de l'administration de l'Education nationale soient confortées et nécessitent donc des créations de postes indispensables.

La FSU souhaite la publication rapide des décrets relatifs aux contractuels examinés en juillet dernier. Dès maintenant l'amélioration de la gestion de ces personnels devrait se traduire dans les faits ; pourtant les informations des académies montrent que la précarité de ces personnels est toujours la règle.

Note FSU : Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale

Installé par le premier ministre le 26 septembre dernier, le conseil devait avant la fin du mois d'octobre « *dresser un état des lieux du système de financement de la protection sociale, analyser ses caractéristiques et ses changements [au cours] des dernières années* ».

Dans un délai aussi court, le conseil a choisi de remettre une simple note au premier ministre. La note, rendue le 31 octobre 2012, comporte trois chapitres et des annexes rédigées par différentes directions ministérielles (DSS, DREES, DGT, DARES) ou par l'INSEE et l'ACOSS. Voir le communiqué de presse de la FSU (http://www.fsu.fr/Haut-conseil-du-financement-de-la.html)

Les annonces gouvernementales du « pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » du 6 novembre inscrivent les aides aux entreprises dans un volet fiscal, ce qui dégage le HCFI de sa tâche d'identifier différents scénarios «*permettant un financement de la protection sociale, mais pesant moins sur le travail* ». En revanche, le HCFI est saisi le 6 novembre par le Premier ministre de travaux à rendre avant le 1er mai 2013 sur l'équilibre des comptes à moyen et long termes de la protection sociale, incluant la question de la « *prise en charge de l'autonomie des personnes âgées* » et dans l'objectif de clarifier les principes de financement « *selon que les branches financent largement des politiques de solidarité nationale ou sont majoritairement tournées vers la prise en charge de droits individuels, contributifs* ». Pour la FSU, il conviendra que le HCFI travaille dans l'orientation donnée initialement « *[expertiser] plusieurs scénarios de réformes, qui soient documentés, qui soient analysés sur le plan technique, mais aussi avec des appréciations des uns et des autres sur les différentes pistes de solution. Et sur la base de ces travaux, le Gouvernement sera ensuite amené à prendre ses décisions* ».

La note sur l'état des lieux

Le chapitre 1 présente quelques éléments de cadrage sur la protection sociale, retenant un champ large mais permettant la comparaison avec les autres pays européens. Compte tenu de la grande diversité institutionnelle existant dans les pays européens, il faut s'intéresser à l'ensemble des acteurs (régimes d'assurances sociales, régimes d'employeurs, Etat, collectivités locales, mutuelles, institutions de prévoyance). L'identification de six risques correspond au regroupement le plus large des différents programmes mis en œuvre dans les pays industrialisés : santé, vieillesse et survie, maternité et famille, emploi, logement, pauvreté et exclusion sociale.
La deuxième partie du chapitre donne un bref panorama des dépenses de protection sociale en France : atteignant 32 % du PIB en 2010, elles représentent plus de la moitié des dépenses publiques. Tirées par les risques « santé » et « vieillesse », elles ont connu une croissance de long terme et placent la France parmi les pays d'Europe où les dépenses de protection sociale sont les plus élevées. Ce constat ne différencie cependant pas notre pays des autres pays les plus développés de l'Union Européenne.

Le chapitre 2 s'intéresse aux ressources de la protection sociale et au processus de diversification en cours. Plus des trois quarts des ressources sont assises sur les revenus du travail ; cependant la création de la CSG en 1991 et sa montée en puissance, le développement des taxes et impôts à visée comportementale, la compensation par l'Etat de la plus grande partie des exonérations patronales de sécurité sociale ont introduit une réelle diversification du financement. Il faut enfin tenir compte de la contribution de l'Etat et des collectivités locales qui participent au financement au travers des prestations qu'elles assurent sur leurs budgets (aide sociale à l'enfance, APA, prestation de compensation du handicap, RSA…). Compte tenu de la structure des emplois, les exonérations de cotisations patronales se concentrent sur les activités de service et affectent moins l'industrie. Elles ont installé une progressivité de fait des cotisations patronales.
En Europe, où différents modèles existent, on constate une tendance à la convergence des modes de financement.

Le chapitre 3 est finalement intitulé « les perspectives financières de la protection sociale », la FSU ayant souligné que rapprocher ressources et dépenses ne suffisait pas à traiter des besoins de financement. Si l'analyse permet de rapprocher l'évolution constatée des financements mobilisés de celles de la population couverte et des prestations, la réflexion pour l'avenir ne peut s'exonérer de poser la question de l'étendue des garanties et des droits apportés aux assurés sociaux comme à l'ensemble de la population.

Les débats et les pistes de travail

Principaux points de débat dans le Haut Conseil : la distinction des risques dits contributifs de ceux qui relèveraient de la solidarité - la question devra être approfondie ; les effets sur l'emploi des exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires - la note cite les évaluations empiriques et leurs incertitudes, mais aussi les approches théoriques mettant en évidence l'installation d'une « trappe à bas salaires » ; la contribution du capital.

Diverses pistes de travail ont été retenues, à partir des débats apparus dès les premières réunions du conseil ou compte tenu des missions dévolues par le décret du 20 septembre 2012.

- « Assurance / solidarité », un distinguo contestable

Les assurances sociales se sont développées en intégrant des éléments certains de solidarité. Les politiques d'assistance elles-mêmes créent des droits. Il faudra donc approfondir la question des droits non contributifs et de la redistribution. C'est la piste de travail proposée dans le chapitre 1 : extension du champ et hybridation de la protection sociale. « *La couverture des risques sociaux s'est donc à la fois étendue et « hybridée » au cours des cinquante dernières années, avec un mouvement d'universalisation pour certains risques, et pour d'autres une segmentation accrue. Les travaux ultérieurs du Haut Conseil du financement de la protection sociale seront amenés à éclairer l'évolution de ce processus, au regard d'éventuelles modifications du mode de financement de la protection sociale*». « *La structure du financement des branches maladie et famille du régime général s'est en conséquence fortement modifiée en vingt ans : les cotisations représentent aujourd'hui moins de la moitié des recettes de la branche maladie, alors qu'elles la finançaient presque intégralement en 1990. De même, leur part a sensiblement baissé dans le financement de la branche famille. La poursuite éventuelle de ces évolutions fera partie des réflexions qu'aura à conduire le Haut Conseil du financement de la protection sociale.* »

- Contribution du capital

Au prétexte des mesures prises par la loi de finances rectificative de juillet ou projetées dans le PLFSS 2013, le MEDEF a contesté l'insertion dans la note d'un graphique présentant la contribution du capital des ménages au financement de la protection sociale entre différents pays européens. Ce graphique est finalement maintenu. La note retient que « *Des travaux d'expertise seraient à mener pour approfondir les évolutions possibles de la contribution des revenus du capital au financement de la protection sociale.* »

- Besoins de financement : aller vers des projections (au-delà de celles réalisées par le COR pour les retraites).

« *A plus long terme, les besoins de financement de la protection sociale dépendront également de la dynamique de longue période propre aux dépenses de santé, de retraite et de prise en charge de la perte d'autonomie, eu égard notamment au vieillissement de la population. Des projections concernant les retraites sont en cours d'élaboration par le Conseil d'orientation des retraites, et la Commission européenne a, conjointement avec le Comité de politique économique du Conseil européen, publié des projections dans le champ des dépenses sociales publiques sur la période 2010-2060. Le Haut Conseil du financement de la protection sociale aura à revenir sur ce thème dans la suite de ses travaux, en tenant compte des hypothèses et des résultats de l'ensemble des projections réalisées.* »

Anne Féray
8 novembre 2012

Réunion égalité professionnelle hommes/femmes du 23 octobre 2012

« **Les déroulements de carrière** »

Délégation FSU : Anne Féray, Luce Desseaux

- présentation sur diaporama par F. Verdier représentant le MFP

1/ Remarques préalables des différentes fédérations

- **La CGT** : souhaite connaître les règles de la négociation, le calendrier précis. Elle ne veut pas d'une négociation qui se réduirait à une seule séance.
- **Réponse Ministère** : Le cycle de négociation commence ; on est en phase préparatoire:

4 réunions + 1 conclusive fin novembre. Le document servant de base à la négociation et au projet de protocole sera alors élaboré à partir des échanges qu'on aura pu avoir. Il n'est pas question de soumettre des propositions auxquelles les OS n'adhèrent pas.

- **CFDT** : refuse d'accepter des négociations qui n'en finiraient pas, et souhaite des mesures concrètes.
- **Réponse Ministère** : Si on prend le temps de la concertation, c'est pour aller plus vite sur les négociations qui auront lieu en décembre, éventuellement avec deux réunions si cela est nécessaire.
- **FSU** : est rassurée sur le fonctionnement : des propositions, des pistes à débattre, et un ajustement du temps autour d'un protocole qui laisse le temps de la réflexion et de la consultation. Elle soulève le problème du congé parental, évoqué lors d'une précédente réunion sur le problème de retour à l'emploi, elle souhaite que soient revues les conditions de retour à l'activité.
- **Réponse Ministère** : ce point sera abordé lors de la

prochaine réunion sur vie privée-vie professionnelle ; la réponse est dans la loi du 12 mars : « réaffectation dans l'emploi », donc les protections qui existaient précédemment demeurent.

- **UNSA** : satisfaite du cycle de concertations préalable à la négociation et du calendrier prévu.
- **Solidaires** : satisfait d'avoir eu éclaircissement sur la méthode et d'avoir le temps de réflexion interne. Il enverra une contribution sur le problème des violences faites aux femmes.
- **FAFPT** : souhaite que les textes qui passeront au CCFP puissent également passer dans les différents conseils supérieurs car il est important de tenir compte des spécificités de chaque FP.
- **Réponse Ministère** : c'est une vraie question à traiter dans le cadre du dialogue social (ailleurs)

2/ Présentation des fiches par le Ministère

Introduction :

Le point structurant est la notion d'exemplarité des employeurs publics, ce sera le préambule du projet de protocole. Il est nécessaire de rester dans l'action plus globale du gouvernement dans l'égalité professionnelle : « approche intégrée ». La circulaire du 23 août 2012 prévoit que cette approche soit systématiquement prise en compte dans la préparation des textes législatifs et réglementaires (mesure de l'impact éventuel et mesures correctrices) et elle prévoit la mise en place d'un haut fonctionnaire à l'égalité professionnelle dans chaque ministère. Comment articuler cette problématique avec les autres chantiers en cours tels que celui sur les conditions de travail ou la rémunération ? L'engagement est pris que la perspective de l'égalité entre les F et les H soit intégrée dans chaque chantier de l'agenda social.

Fiche 1 : la lutte contre les stéréotypes et les discriminations dans le cadre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

4 axes de propositions

- Sensibilisation et prévention des discriminations...par des actions de formation adaptées aux publics concernés : les agents, les responsables RH, les managers, les membres des jurys, des CAP, les conseillers mobilité carrière.
- Action de sensibilisation au niveau de la FI et des écoles des services publics (notamment les cadres) avec élaboration d'un module de formation opérationnel en 2013
- Communication appropriée dans chaque établissement, ou administration pour éviter les stéréotypes et favoriser la mixité des métiers
- Révision générale des fiches dans le répertoire des métiers (féminisation ou masculinisation des noms de métier par ex) et des fiches de postes (pas d'élément permettant d'induire le genre ex : force physique, disponibilité...)

- **CFDT :** regrette que la circulaire du 1er ministre soit surtout axée sur la FPE, souhaite une rénovation de la charte qui impliquerait les OS et s'interroge sur l'existence effective des conseillers mobilité carrière (CMC).
- **CGT :** gênée par la notion de label égalité qui n'est pas toujours satisfaisant, la plupart des dispositions lui conviennent.
- **UNSA :** approuve les mesures annoncées ; il faudrait qu'il y ait des CMC partout. Il faut continuer de mutualiser et d'informer sur les pratiques qui existent.
- **FSU :** est d'accord sur la démarche intégrée ; souhaite que soit aussi traitée la question des retraites (dispositions du code des pensions) en préparation du débat public annoncé pour les prochains mois. Elle pointe la responsabilité de la ministre sur les personnels de la FP, leurs salaires, leurs retraites.

Elle est satisfaite que la charte soit modifiée et soumise à l'avis des OS, est d'accord sur le principe des propositions de cette fiche mais la carrière c'est d'abord l'avancement d'échelon ; son rythme dépend de l'évaluation conduite par un entretien avec le supérieur hiérarchique direct. Tous les évaluateurs ne sont pas des gestionnaires RH et ils doivent aussi être concernés par la formation contre les stéréotypes. Elle cite un exemple d'étude portant sur les promotions de grade, en lien direct avec l'évaluation et qui met en évidence une sous représentation des femmes dans les promus.

- **FO** : n'a jamais vu de CMC et est d'accord sur la méthode de travail, pense qu'il faudrait des contraintes.
- **Solidaires** : le gouvernement précédent a agi comme un pompier pyromane avec la PFR ; label et charte ne sont pas suffisants, ni efficaces
- **CGC:** d'accord avec FO et solidaires
- **AMF** (association des maires de France) : regrette le manque de classification entre les différents états des lieux et l'hétérogénéité des labels ; rappelle l'existence de guides de la Halde, des CL et déplore qu'il n'y ait pas d'auto évaluation (pourquoi pas un guide qui serait adapté à la FP?). Elle estime que le recrutement se fait peu par concours et que la formation des jurys n'est pas nécessaire.
- **CFDT** : a demandé des données sur les contractuels
- **FAFPT** : est d'accord avec l'approche globale ; il est difficile de changer les mentalités. Pointe l'impossibilité de donner une formation supplémentaire obligatoire alors que les 5 jours ne suffisent pas

Fiche 2 : Lever les freins au recrutement et au déroulement de carrière des femmes

5 axes de propositions

Mieux mobiliser les leviers des RH

- en matière de recrutement : formation des membres des jurys, examens professionnels basés sur les compétences et pas les seules connaissances, rendre compte de l'évaluation ; principe de l'alternance dans les présidences de jurys
- en matière de formation professionnelle : avec pour objectif que le taux de femmes concernées soit égal au taux de féminisation du corps concerné ; faciliter l'accès à la formation promotionnelle ; à la formation d'adaptation à l'emploi après une interruption de carrière ; développer la formation à distance en complément des formations traditionnelles
- en matière d'avancement et de promotion : revoir les règles de mobilité contraintes parfois liées à l'avancement ou la promotion, garantir la transparence des critères d'avancement, et veiller à ce que les propositions d'avancement soient représentatives du taux de féminisation
- en matière d'égalité salariale : appel à projet de recherche sur mesures et analyses des écarts dans les 3 FP ; prendre des mesures correctrices et veiller à ce que les agents à temps partiel aient une carrière identique à celle des agents à temps plein
- en matière d'accès aux emplois supérieurs et de direction : constitution de « viviers équilibrés » pour permettre l'accès de 40% au moins de personnes de chaque sexe ; mise en place de plans d'action avec objectifs chiffrés ; création de « mentors »

-**CGT :** FPH de côté, manque sur les pensions, évoque le problème des filières et des temps partiels surtout dans la FPT ; fait remarquer qu'on demande plus aux femmes ex pour la forma-

tion
-Réponse ministère : veut garantir l'égalité de promotions

-CFDT : demande un tableau avec le poids des supérieurs hiérarchiques dans chacun des 3 versants ; le terme de « mentor » pose problème ; la différenciation compétences/connaissances pose problème

- **UNSA** : l'action sociale doit aller au delà des écoles ; il faut différencier temps partiels choisis et imposés ; la question des viviers est fondamentale, la notion de mentor fait réagir.

-FSU : 1) opposition compétences /connaissances n'est pas pertinente ; la professionnalisation est différente selon que le concours est interne ou externe ; l'accès au concours est fondamental ;
2) on ne peut pas se limiter à des formations courtes ; la formation à distance comporte des avantages mais aussi des risques ; ne doit être retenue que comme une modalité possible.
3) en CAP, disposer des statistiques F / H sur les projets de promotion ; en cas de déséquilibre, les retravailler. La publicité de ces statistiques est indispensable.
4) ok pour projet de recherche, analyser le rôle des différentes composantes dans la rémunération ; problème des cumuls d'activité souvent plus accessibles aux hommes, parfois déterminants pour une mobilité professionnelle ; distinguer l'effet du TP dans la carrière
5) insister sur le rôle du concours, parfois limitation des temps partiel dans la réglementation pour certaines fonctions comme celle des gestionnaires.

- **Solidaires:** F promouvables et F promues : nécessité d'être volontaristes et que les mentors soient pour toute la FP

- **FO** : connaît les failles et constate l'échec des lois existantes ; fera propositions sur fiches d'outils simples

- **AMF** : problème de la collégialité de la décision remise en cause ; le tutorat n'a pas nécessairement une dimension sexuée

Ministère : ne pas hésiter à faire des propositions d'ici la fin novembre, pour participer à la construction du futur document.

Egalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique

Séance d'ouverture du mardi 9 octobre 2012 « le dialogue social comme élément structurant de l'égalité professionnelle ».

Séance présidée par la directrice adjointe de cabinet Nathalie Collin, assistée de Laurent Gravelaine, sous directeur à la DGAFP.

FSU : Anne Féray, Jennifer Tulpin

En préalable, la FSU demande que la réunion traite effectivement ce sujet, et ne se limite pas aux questions de la fiche reçue en préparation de la réunion, centrée sur les questions de statistiques et n'abordant que les présentations au conseil commun, dans les CT, voire les CHSCT.

Accord sur ce point, rappel des prochaines réunions qui seront consacrées au « déroulement de carrière des femmes » (23/10) et à l'articulation vies professionnelle et personnelle » (19/11), et précisions sur la méthode de travail : documents 7 jours avant ; construits selon une même logique : rappel du droit, état des lieux, pistes de travail ; pistes de propositions pour structurer le document soumis à la négociation.

Pour le dialogue social, l'état du droit : rôle du conseil commun de la Fonction publique et les CT.

Accord de tous pour considérer qu'il faut un ensemble d'indicateurs communs aux 3 versants, et des indicateurs complémentaires spécifiques. Il y aura un groupe de travail « technique » sur les indicateurs à retenir ; le groupe évoquera aussi un ensemble d'indicateurs « spécifiques » parmi lesquels les administrations locales pourront piocher ; on peut s'appuyer sur le contenu du RSC (rapport de situation comparée du code du travail). Ces indicateurs, qui doivent être complétés d'études qualitatives, sont nécessaires pour un plan d'action, qui doit être évalué. Il doit y avoir obligation de résultats. Accord pour faire de l'égalité professionnelle un sujet de négociations obligatoires, à différents niveaux ; la loi du 5 juillet 2010 le permet. Quelle périodicité ?
FSU, Solidaires, CFDT soulignent le rôle des CAP et des CCP, elles doivent disposer d'outils pour l'égalité lorsqu'elles examinent les décisions individuelles. Le rôle spécifique des CHSCT est souligné.

Accord donné par la directrice adjointe qui pose la question de mesures coercitives, considérant qu'il est trop tôt pour envisager des sanctions.

FSU : mesurer d'où l'on part. Il faut viser l'obligation de débat dans les instances (les bilans sociaux ne sont pas toujours élaborés, ils peuvent aujourd'hui être difficiles d'accès). La publicité donnée aux statistiques est un moyen d'action, qui doit être systématiquement mis en oeuvre. Cela doit permettre d'interroger les procédures de gestion. La CFDT rejoint ce constat, en insistant sur le respect d'obligations légales.

« Faut-il que la loi impose une obligation de parité aux organisations syndicales ? » La directrice de cabinet souhaite un tour de table sur cette question. Les points de vue sont assez convergents.

Les organisations syndicales se préoccupent dans leur fonctionnement interne la question de la parité, de la prise de responsabilité des femmes, de leurs prises de parole. Mais elles ne souhaitent pas de contraintes externes jugeant que cela relève de leur responsabilité. Le fonctionnement de l'administration n'est pas de même nature.

La FSU pointe un débat sous jacent qui n'est pas si simple : faut il viser la représentativité ou la parité ? Dans le cas d'élections, d'autres critères vont intervenir (géographiques, professionnels). Faut il créer un obstacle au dépôt d'une liste ? Les électeurs sont en mesure de sanctionner des listes déséquilibrées. Pour les délégations comportant peu de personnes, cela n'a pas toujours de sens.

La directrice adjointe respecte la liberté des OS, mais ne pas poser la question aurait été un manque. On peut avoir une démarche volontariste sans l'inscrire dans la loi, distinguer élections et désignations.

Groupes de travail sur « parcours professionnels, mobilité »
Fusions de corps

Réunion du 22 novembre 12

FSU : Anne Féray, Arlette Lemaire

Les documents de la réunion sont remis sur table (bilan quantitatif des fusions de corps depuis 2005 à 2012 : 358 corps supprimés).
En l'absence d'un envoi préalable de documents pour la réunion du lendemain (sur les grilles) la réunion est annulée, les dates suivantes (chantiers rémunération et parcours de carrière) permettant d'envisager une révision de leurs ordres du jour.

1. **Au cours de l'échange préalable,**
   qui porte sur l'agenda social et son organisation, la FSU indique qu'elle partage la nécessité d'un bilan des politiques conduites au cours de la dernière décennie, et que celui n'exclut pas la décision de mesures urgentes, notamment celle d'une mesure générale en matière salariale très attendue des agents.

Elle indique que les fusions de corps ont heurté la professionnalité des personnels, en ne respectant pas leurs missions. Les infirmières du MEN sont en manifestation nationale ce jour, contestant le déni de leur professionnalité, les bibliothécaires assistants spécialisés se mobiliseront à nouveau demain pour contester les conséquences négatives de la fusion des 2 corps antérieurs ; les personnels de laboratoire demandent leur retour au sein du ministère de l'éducation nationale, leur intégration dans un corps de l'enseignement supérieur n'ayant pas de sens pour eux, de même, le CIgeM des personnels sociaux ne tient pas compte des missions spécifiques des personnels exerçant auprès des élèves, quant au CIgeM des attachés il nie les missions spécifiques et introduit le GRAF dans le statut Il ne s'agit pas d'une opposition systématique aux fusions, la FSU est favorables à celles qui respectent les missions des personnels et qui se font dans leur intérêt.
La directrice adjointe du cabinet assure qu'il s'agit aujourd'hui de réorienter la politique quantitative de fusion de corps qui a prévalu, et qui s'est faite au détriment d'une approche respectueuse des métiers, des compétences et des cultures professionnelles. Dans une telle approche, la fusion des corps est une bonne chose car elle permet une fluidité des carrières, et l'enrichissement des parcours professionnels. Elle propose d'examiner le bilan et de définir de nouvelles orientations.

2. **Bilan présenté par la DGAFP**

1. Les objectifs qui étaient poursuivis : réorienter les missions des gestionnaires de personnels vers un travail plus qualitatif ; élargir les possibilités de mobilité. On pouvait en attendre des effets induits : favoriser la déconcentration de la gestion, harmoniser les avancements de grade et les régimes indemnitaires, élargir les possibilités d'avancement.
2. Bilan depuis 2005 : 358 corps supprimés. La typologie des fusions : rationalisation au sein des ministères ; réforme statutaire (corps en 4 grades pour la catégorie C, réforme du B, peu d'interministériel à l'exclusion du CIgeM des personnels sociaux).

Les fusions ont rencontré des réticences, en raison du ressenti de perte d'identité.

3. **Questionnement sur les pistes :**

1. Corps à faibles effectifs
2. Les CIgeM : cela présenterait l'intérêt de regrouper des métiers semblables en respectant une gestion ministérielle. Faut il poursuivre pour la filière administrative (un corps en A, B et C) ? pour des corps spécialisés (ingénieurs ? documentalistes, à l'instar des corps des bibliothécaires gérés par le MEN). Aller vers des filières métiers ? quelle traduction statutaire ? quelles filières ? avec ministère chef de file ?

Intervention de la FSU
Demande de clarification : les objectifs quantitatifs figurent dans le PLF 2013. Même besoin sur la politique indemnitaire. Les personnels étaient ils d'accord ? question non posée car les fusions ont été couplées à des mesures indiciaires, même minimes. Pas de fluidité des déroulements de carrière dans la mesure où plus de polyvalence conduit à profiler les postes. Les règles collectives de gestion (mutation) ont été cassées. L'harmonisation indemnitaire par la PFR est une vraie fausse harmonisation : elle génère une dispersion des montants versés. La déconcentration de la gestion génère des inégalités de traitement, un même rapport promus / promouvables ne suffit pas à assurer l'égalité de traitement. Des fusions revendiquées n'ont pas été faites.
CFDT, CGC et CFTC : un bilan pollué par la RGPP. Le dialogue social a été défaillant.
CGT : les fusions verticales n'ont pas permis aux personnels de s'y retrouver. Les fusions horizontales ont été un outil de la RGPP. Demande un moratoire sur les fusions en cours.
FO et Solidaires : attachement aux statuts particuliers, ils répondent à une nécessité. Demande de retour en arrière. Le sujet des corps en extinction peut se poser (Solidaires).
La directrice adjointe du cabinet assure que tout objectif quantitatif est abandonné. Il était trop tard pour retravailler la présentation de la loi de finances. ITPE : projet suspendu, c'est la ministre de l'écologie qui détermine la réponse gouvernementale.
Corps de contrôle : ne pas revenir en arrière, mieux positionner les différentes fonctions.
Sur la démarche à retenir, elle propose d'arrêter ensemble les orientations à proposer aux ministères : les laisser se positionner en leur suggérant les pistes qualitatives suivantes :

1. Corps à faibles effectifs
2. Aller vers 3 corps administratifs par ministère (un par catégorie hiérarchique)
3. Comment approcher la question des corps techniques ?

L'UNSA souhaite que l'on aiguillonne les ministères pour qu'ils harmonisent la gestion entre leurs directions.
FO demande que l'on respecte ce que porteront les ministères.
La FSU donne son accord pour que l'on s'interroge dans les ministères selon les trois pistes indiquées enprenant l'avis des personnels concernés.

Réunion CA Femmes FSU Jeudi 22 novembre 2012

Présentes : Nina Charlier (SNEP), Cécile Ropiteaux (SNUipp), MC Guérin (SNUEP)
Excusées : Frédérique Payen (SNU TEFI), Ingrid Darroman et Valérie (SNES), Sigrid Gérardin (SNUEP), Sophie Zafari (EE),

1. Le point sur l'organisation du secteur

Collectif d'Animation Fsu : Nina, Fred, Sigrid, Cécile, Valérie, Sophie, Elisabeth
CA élargi : Marie-Caroline, Ingrid
Le CA prépare les diverses activités du secteur femmes (un-e ou plusieurs participant-es par syndicat et par tendance)
Qui fait quoi comme tâche militante ?
Chacune étant sollicitée dans son syndicat et pas forcément sur Paris, il faut se répartir les tâches et savoir qui fait quoi. Il faut être plus réactives quand on reçoit un message, comme celui du Planning relatif à la nomination du commissaire européen à la santé (Tonio Borg, Malte), pour que la FSU s'exprime et fasse par exemple un communiqué.

2. Répartition des tâches Fsu

- Signature des textes des collectifs, des CP, des actions, gestion de l'agenda… pour la FSU : Frédérique,
- Suivi MMF et intersyndicale : Sigrid, Frédérique, Sophie
- Suivi CNDF : solliciter Anne Leclerc ? Il serait préférable que ce soit quelqu'un-e du secteur, le problème étant que les réunions sont le soir ou le WE et se déroulent sur Paris
- Suivi Centre Hubertine Auclert (Club syndicats dont la 1ère réunion a eu lieu fin août) : Cécile (Nina éventuellement, suivant ses disponibilités) ; se renseigner sur les modalités d'adhésion (FSU nationale ou IdF ?) car vu le travail fait sur l'éducation il est important d'apparaitre. Le travail sur la place des femmes dans les syndicats de Sophie Pochic, chercheuse (FSU), est très intéressant (voir à récupérer les docs particulièrement le diaporama : Cécile).

Demander à chaque SN la part des femmes dans la profession, et la part des femmes dans les syndiqué-es.
Demander à la FSU avant diffusion externe des documents de l'Observatoire.
- CADAC : Marie-Caroline
- Suivi listes de diffusion et communication : Ingrid (on finit le fichier des mels avec Martine dans une semaine)

3. Compte rendu du stage femmes Fsu

Le stage a été une réussite et le CA va envoyer un bilan, les diaporamas, les infos/amendements/textes pour les congrès départementaux sur les 4 thèmes.
Pour les stagiaires récupérer : les diaporamas de Nina et de Françoise Milewski (Fred) + compte-rendu de l'intervention de Christine Vanden Daelen (notes de Cécile avec chapeau) + résumé travail de groupe du vendredi (Nina) + Fiche enquête stagiaires/bilan (Fred).
Amendements pour thèmes : Cécile à partir du texte donné au stage fait les ajouts pour les thèmes 1 et 2 et envoie au groupe ce soir pour que les ajouts des thèmes 3 (Fred + Ingrid) et 4 (Sigrid) soient faits d'ici dimanche soir. Ils circulent au sein du CA jusqu'à mardi soir pour envoi mercredi au secteur femmes et à tou-tes les stagiaires (Fred).

4. Congrès Fsu

La demande d'une commission femmes pendant le congrès a été faite aujourd'hui auprès du secteur orga. Demande commune avec le secteur international d'avoir en invitée : la présidente CSA Sénégal : acté. Demander à participer à la féminisation des textes de congrès.

Suivi thèmes au congrès : le 1 Nina et Sigrid, le 2 Ingrid, le 3 Fred, Cécile et Sophie, le 4 Marie-Caroline. Ne pas oublier la motion action !

POUR Elles spécial congrès
À boucler fin janvier avant le congrès et à diffuser lors du congrès. Faire un 4 ou 8 pages. L'écrire complètement au féminin ! Articles : femmes et dette, abolition... Préparer nos arguments, notamment des statistiques.
À faire :
- Informations statistiques, parité, étude collégialité : 2 pages (Nina)
- Travail collectif sur syndicalisme (stage)
- Femmes et dettes (Sigrid)
- Abolitionnisme : reprendre les textes d'Osez le Féminisme (MCG)
- Egalité professionnelle : 2000 signes (Luce ?)
- GPA : Marie-Caroline.
- nos demandes par exemple sur le thème 4 la collégialité avec bonification de décharges (toutes)

Questionnaire à distribuer au congrès ?

Prochaines réunions CA et secteur

Propositions :
- le jeudi 20 décembre pour le CA (9h30 à 16h)
- le jeudi 24 janvier pour le secteur (9h30 à 16h)

Europe, la mobilisation en marche (note du secteur international)

Europe, la mobilisation en marche

Lettre Altersummit n°1 rédigée par le cainter de la FSU - nov 2012

En 2008, conscients des difficultés rencontrées par le Forum social européen (FSE), des syndicats nationaux, la CES, des associations, des ONG et des mouvements féministes ont pris la décision de créer un réseau européen d'organisations, la Joint social conférence (JSC). Son fonctionnement visait à un élargissement permanent à de nouvelles organisations, mais en conservant la cohérence du réseau et sa capacité à prendre des décisions et à les mettre en œuvre.

En mars 2012, afin de trouver une nouvelle impulsion et de répondre à l'urgence de la crise européenne et internationale, la JSC a donné naissance à un réseau plus large, le réseau Altersummit. L'objectif est de participer à la construction d'un rapport de forces en Europe pour s'opposer aux orientations actuelles de l'UE et en vue de réorienter celle-ci vers la démocratie, le social et l'écologie. La principale « valeur ajoutée » de l'Alter Summit tient dans la capacité recherchée de peser effectivement et ensemble sur le cours politique de l'UE ; de là, une volonté de se concentrer sur un nombre réduit de priorités politiques très urgentes et réellement communes.

Du 8 au 11 novembre dernier a eu lieu à Florence une rencontre dénommée Florence 10 + 10. Dix ans après le premier FSE, il s'agissait de se mobiliser en regardant vers les prochaines années et en particulier vers le premier semestre 2013. Ce fut l'occasion du lancement de la démarche du réseau Altersummit et de la mise sur l'agenda d'une série d'actions. Deux d'entre elles, directement portées par l'Altersummit, doivent plus particulièrement faire l'objet de notre attention et de la mobilisation de la FSU.

Tout d'abord une journée de mobilisation décentralisée, partout en Europe, avec toutefois un lieu plus central, Bruxelles, à l'occasion du Sommet de printemps des chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union européenne. La date en serait le 16 mars 2013. La réussite de cet événement dépendra fortement de la mobilisation effective ce jour là de la CES et des syndicats. Elle dépendra aussi du niveau de mise en place, de développement et de dynamisme des coordinations Altersummit locales et régionales.

Ensuite, du 7 au 9 juin se tiendra une rencontre européenne, très probablement à Athènes. Le nom, qui n'est pas arrêté, pourrait être Sommet des peuples et des alternatives. Il s'agira d'exprimer la solidarité et d'échanger avec le mouvement social grec, dont la force et l'inventivité doivent nourrir et dynamiser l'ensemble des mouvements européens. Il s'agira aussi d'un acte politique vers les populations européennes, afin de rendre visible une autre conception de l'Europe portée par un mouvement européen de plus en plus uni et puissant.
Cette rencontre a le soutien des deux principaux syndicats grecs public et privé, avec également une participation de mouvements féministes, écologistes; cela permet le soutien de la CES. Cela est évidemment positif mais il reste beaucoup à construire pour faire de l'Altersummit de juin un vrai évènement politique. D'où l'importance que les acteurs dans leur diversité qui luttent en Europe se saisissent de cette initiative et soient inclus. Il faut trouver les moyens d'associer des réseaux, organisations, thématiques qui pourront s'exprimer à Athènes (réseaux eau, migrations, démocratie réelle..).

D'ici là, la volonté des organisations membres de l'Altersummit est de faire émerger quelques revendications phares communes (3 ou 4 maxi) qui soient concrètes, en capacité de mobiliser dans l'ensemble de l'Europe, répondent à l'urgence des pays les plus frappés par la crise, et dont on pense que la conquête est possible sur le moyen/court terme. La volonté est donc de s'accorder sur des priorités politiques. A ce jour, les réflexions s'orientent vers une présentation des revendications selon quatre thématiques : dette ; austérité/transition écologique ; droits sociaux et revenus ; banques.

Avec une grève interprofessionnelle largement suivie dans plusieurs pays simultanément (Portugal, Espagne, Grèce…), accompagnée, à l'appel de la CES, de manifestations, de grèves sectorielles, etc., dans la plupart des pays européens, la mobilisation du 14 novembre est inédite. Elle marque une étape dans la construction d'un mouvement social européen.

La démarche Altersummit offre un cadre qu'il nous faut investir, du niveau local au niveau européen. En France une coordination nationale Altersummit existe. Partout, dans toutes les régions et toutes les villes, sans attendre des coordinations peuvent se mettre en place. Par exemple en partant de Collectif pour un audit citoyen de la dette public. Vu l'enjeu de cette démarche pour la défense des services publics, des métiers, des conditions de travail et de vie, la FSU et ses militants ont une contribution particulière à apporter.

Des compléments et des actualisations vous seront communiqués dans la lettre Altersummit n°2, prévue avant le 20 décembre.

Retrouvez les infos sur le site web de la fsu: http://fsu.fr

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Décembre 2012 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 – **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr